



S.F.R. Section Fédérale des Retraités

Ruptures

«*Quand, comment seront-nous vaccinés.es ?* » Questions au centre des préoccupations actuelles des retraités.es. Caco-phonie, dysfonctionnements, impréparation... Depuis plus d'un an, la prise de décisions hyper-centralisée aggrave les dégâts de la pandémie.

Les ruptures d'approvisionnement des vaccins en ajoutent à l'incurie gouvernementale et montrent à quel point le choix de tout remettre entre les mains des grands groupes (pharmaceutiques et industriels cette fois) est mortifère. Cramponné à sa vision libérale, le gouvernement désarme l'Etat : recherche publique affaiblie, campagne de vaccination pilotée par des groupes privés avec perte de sa-

voir faire de la puissance publique, refus du gouvernement français et de l'Europe de mettre les brevets dans le domaine public, refus de créer un pôle public du médicament,... la logique du marché et des profits pour quelques uns joue à plein au détriment des populations. Quant aux peuples du sud...

Le programme du Conseil National de la Résistance demandait : *"un plan complet de sécurité sociale [...]" "un réajustement important des salaires et la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine"* ! La France qui sortait pourtant



éteinte de la guerre avait osé cette rupture.

Le plan de sortie de crise « plus jamais ça ! » défendu par la FSU avec beaucoup d'autres, s'impose. Avec toutes ses ruptures économiques, sociales et environnementales.

Le groupe d'animation

BREVE

La loi grand âge encore repoussée !

Annoncé par le Président de la République avant l'automne 2019 comme le marqueur social de ce quinquennat, le projet de loi grand âge et autonomie est une fois encore repoussé. Plus de 80% des Français souhaitent vieillir à domicile et les besoins pour faire face aux défis du grand âge sont pourtant parfaitement connus ...



Sortir découvrir ...en images !

Ce bulletin n°32 vous invite à la promenade avec une série de reproductions d'aquarelles. Explications dans la rubrique habituelle en page 4.

Dans ce numéro :

Protection sociale complémentaire	2
5ème branche	2
Levez les brevets sur les vaccins !	3
« en guerre » ?	3
Se promener ... quand même !	4

Protection sociale complémentaire: pas dupes !



Au dernier Congrès de la FSU, retraités et actifs, fonctionnaires d'Etat et territoriaux s'étaient retrouvés pour revendiquer tous ensemble des étapes significatives vers la prise en charge par la Sécu des risques et aleas de la vie. Depuis, la pandémie a rendu cette exigence encore plus urgente.

Or, la loi dite de « transformation de la Fonction Publique » autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnance, celui-ci a présenté un projet affichant la possibilité pour les employeurs publics (Ministères, collectivités territoriales ...) de prendre en charge financièrement une partie de la complémentaire santé.

Comment comprendre l'initiative ?

Avec les libéraux, le gouvernement ne s'est jamais caché de vouloir transposer à la Fonction Publique le schéma de l'ANI (accord national interprofessionnel de 2016 transformé ensuite en loi pour les salarié.es du privé).

Les retraité.es de la FSU avaient affirmé leur opposition. Pourquoi ?

- ◇ Les prises en charge par l'employeur sont très diverses;
- ◇ Santé et prévoyance (incapacité de travail, invalidité, inaptitude, décès) sont découplées;
- ◇ La complémentaire (parfois une mutuelle, mais aussi un grand

groupe assurantiel !) est en fin de compte choisie par l'employeur;

- ◇ L'obligation de cotiser s'impose aux salarié.es;

◇ Les retraité.es (mais aussi les chômeurs) en sont exclu.es; la Ministre de la FP a cependant indiqué que les fonctionnaires retraité.es « pourraient en bénéficier ».

- ◇ Ne s'appliquant qu'aux actifs plus

jeunes et dont les besoins sont moins importants, le panier retenu est souvent minimum. La conséquence est que les complémentaires -dont les mutuelles- multiplient les tarifs selon l'âge, les risques. Les retraité.es paient donc une note de plus en plus lourde.

Demeurent beaucoup d'incertitudes et de risques, les sujets les plus importants et sensibles étant renvoyés à plus tard. Des « négociations » vont s'ouvrir, le Conseil d'Etat sera saisi pour une application qui ne commencera pas avant 2022... Nous y reviendrons.

À l'opposé d'une logique consumériste de mises en concurrence, la Sécu est l'outil de la solidarité nationale intergénérationnelle. A lire : <https://fsu.fr/conseil-commun-du> -18-janvier-2021/

La 5ème branche pour cacher une forêt ... de menaces ?

La loi organique relative à la dette sociale et à l'autonomie du 7 août 2020 a créé une cinquième branche de Sécurité Sociale gérée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, dont elle reprend l'ensemble des dépenses auxquelles s'ajoute l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé. Aucun financement nouveau n'est dégagé, sinon des prélèvements supplémentaires sur les retraites. Est simplement opéré un transfert de ressources provenant essentiellement des branches maladie et

famille de la Sécurité Sociale.

Pourquoi alors ne pas avoir conservé le financement des dépenses liées à la perte d'autonomie dans la branche maladie de la Sécurité Sociale ? Séparer ce qui relève de la santé et ce qui relève du handicap revient à stigmatiser les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes handicapées, et surtout, c'est probablement la réponse à la question, revient à pouvoir financer les dépenses de la perte d'autonomie par

d'autres biais que ceux de la cotisation sociale.

Les organisations du « groupe des neuf » rappellent leur revendication de l'inclusion de ces dépenses dans la branche maladie de la Sécurité Sociale, la perte d'autonomie faisant partie des aléas de la vie, tout comme la maladie, la maternité, l'invalidité, le décès. **L'aide à l'autonomie concerne tout le monde sans aucune distinction d'âge.**

Levez les brevets sur les vaccins !

« (...) La FSU appelle à signer la pétition citoyenne européenne « pas de profit sur la pandémie »

<https://eci.ec.europa.eu/015/public/#/screen/home>

et revendique que les brevets privés sur la vaccination soient considérés comme un bien commun et transformés en licences obligatoires (...)

Face à la pénurie de vaccins, à une stratégie tardive et brouillonne de la campagne de vaccination, ils interpellent les responsables politiques et institutionnels dans les départements et au niveau national. Au niveau local, il s'agit d'assurer à toutes et tous (notamment aux personnes retraitées) un accès facilité aux centres de vaccinations

et à la vaccination (...)

La FSU estime que le vaccin doit devenir un bien commun et donc que les brevets doivent être rendus publics : elle mènera campagne pour que la recherche publique ait les moyens suffisants pour mettre au point les vaccins et ainsi faire échec à la pénurie, à la marchandisation en cours et aux inégalités qu'elle engendre à travers le monde. Cela passe notamment par la mobilisation de tous les moyens de production possibles pour la fabrication des vaccins. Cela confirme la revendication de la FSU d'un pôle public du médicament. (...) »

Extraits du texte voté au CDFN du 03.02.21

15 MILLIARDS

C'est, en dollars (environ 12,5 milliards d'euros), le chiffre d'affaires que devrait réaliser Pfizer grâce à son vaccin anti-covid, développé en partenariat avec BioNTech en 2021. Celui-ci serait ainsi l'un des médicaments les plus vendus de l'histoire de la pharmacie. Pfizer s'attend par ailleurs à dégager sur ce produit une marge avant impôt de 25 à 30 %, selon un communiqué publié le 2 février. Le chiffre d'affaires total en 2021 devrait atteindre 59,4 à 61,4 milliards de dollars, soit une hausse comprise entre 42 et 47% en un an. (dépêche AFP)



« Nous sommes en guerre... »



Les retraités sont victimes du démantèlement du système de santé et de la crise sanitaire et économique.

Il est indispensable que les droits civiques puissent s'exercer librement. La crise sanitaire sert trop souvent de prétexte à la limitation du droit à manifester, du droit à circuler... (Trois décrets votés discrètement permettent un

fichage massif des populations avec des éléments sur la santé, les activités sur les réseaux sociaux, les opinions politiques et syndicales.)

Le projet de loi qui vise à prolonger l'état d'urgence suscite de « sérieuses pré-occupations » du **Haut-Commissariat aux Droits**

de l'Homme de l'ONU ainsi que de **La Ligue des Droits de l'Homme** qui craignent des atteintes inquiétantes et dangereuses aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales.

Le pouvoir cherche à décourager les salariés, les retraités qui n'ont pas vocation à être confinés, assignés à résidence.

La loi prévoit de réaliser 4 milliards d'euros d'économies sur les dépenses de santé. Pendant ce temps, la Ministre des armées, présentait le projet de loi de finances 2021 de l'Armée :



« ... je suis fière et heureuse de présenter un budget en hausse de 4,5 % (...), soit 1,7 milliard d'euros de plus (...). La montée en puissance des équipements se poursuit (...) avec notamment 157 blindés Griffon et 20 Jaguar pour l'armée de Terre, une nouvelle frégate multi-missions pour la Marine nationale et trois nouveaux avions MRTT Phénix pour l'armée de l'Air et de l'Espace. (...) Le lancement du démonstrateur du système de combat aérien du futur sera un pas important dans la préparation de l'avenir des capacités opérationnelles de nos armées ... »

F.S.U.85

S.F.R.

Pôle associatif

71 bd Aristide Briand
(Rez-de-chaussée, porte C)
BP 01

85001 La Roche-sur-Yon Cedex
tél + fax : 02-51-05-56-80
courriel : retraites@fsu85.fr

*Rédaction: F.Bourdet, F.Célrier,
J.P.Chotard, A. Deau, J.P.Majzer,
P.Marton, E.Mathé, C.Rivé*



Sorties et découvertes

Les moments d'échanges culturels et de convivialité font partie intégrante de notre syndicalisme retraité. Ainsi cette page vous invite-t-elle régulièrement à des sorties, vous présente-t-elle parfois des spectacles ou des livres, vous relate-t-elle des découvertes faites par certain.es d'entre nous.

La pandémie, le confinement rendent bien difficiles ces témoignages !

C'est pourquoi, ce numéro présente des reproductions d'aquarelles, de dessins de Claudine Geffroy. Nos camarades Claudine et Maurice, anciens membres du groupe d'animation ont quitté le département. Ils n'en continuent pas moins de rester en contact.

Merci à Claudine de son regard sur les paysages vendéens et nantais .

**Vous pouvez aussi
nous retrouver**

sur

<http://sd85.fsu.fr/>

à la rubrique

« retraite »

